



Consultation Pancanadienne 2015

Rapport sommaire et
plan d'action

Janvier 2016

Table des matières

Processus.....	3
Résultats.....	4
Commentaires recueillis	4
1. EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉPARATION ET L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS, ET À L'ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS.....	5
2. FONDS DE LA FCI.....	6
3. ENJEUX STRATÉGIQUES	10
Plan d'action	11

À l'automne 2015, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a organisé une consultation pancanadienne parmi les plus importantes de son histoire. Cette initiative s'inscrivait dans la foulée de l'annonce du financement accordé à la Fondation dans le budget fédéral d'avril dernier d'un montant de 1,33 milliard de dollars – le plus important investissement ponctuel de son histoire – et de la signature en septembre d'une entente avec le gouvernement du Canada. Cette consultation a révélé que la communauté de chercheurs est solidement engagée et intéressée à ce que la structure de financement de la FCI :

- a) Demeure pertinente et bien arrimée aux besoins de la communauté de chercheurs du Canada
- b) Réponde aux besoins de l'ensemble des établissements du pays
- c) Soit bien positionnée pour relever et combler les besoins évolutifs et émergents du milieu de la recherche canadien

Cette consultation a aussi été l'occasion de solliciter des commentaires sur certains enjeux stratégiques clés de la communauté de chercheurs et des autres parties prenantes.

Processus

Afin d'amorcer un échange fertile avec les établissements, les chercheurs et les parties prenantes, la FCI a publié sur son [site Web](#), à la fin de septembre dernier, un [document de travail](#) traitant de sa structure de financement. Elle y présentait certains constats ainsi qu'une série de questions clés et d'enjeux fondamentaux.

La consultation pancanadienne a donné lieu à :

- 17 rencontres de discussion ouverte, comptant près de 500 participants en provenance de 85 établissements différents
- Des rencontres avec des représentants de neuf provinces
- 14 rencontres et téléconférences organisées avec des établissements, des associations et des organismes agissant comme parties prenantes
- 48 soumissions écrites d'établissements, d'organismes et de personnes admissibles au financement de la FCI

L'[annexe 1](#) contient la liste complète des associations et des parties prenantes rencontrées et des soumissions reçues. Au cours des dernières semaines, la FCI a réalisé une synthèse et une analyse attentives des suggestions et des commentaires formulés par les participants à la consultation. Le rapport résume les thèmes et les enjeux communs soulevés, cerne les messages essentiels et propose un plan d'action. La FCI a déjà donné suite à plusieurs des suggestions avancées et elle prévoit en mettre en œuvre quelques autres dans les mois à venir. D'autres, nécessitant une analyse plus poussée, pourraient être ajoutées à sa feuille de route stratégique actualisée et à sa nouvelle stratégie de sensibilisation.

Résultats

Comme il a été mentionné dans la [Mise à jour sur les activités de la FCI](#) de décembre 2015, la consultation a fait ressortir quatre messages clés :

- Dans l’ensemble, la structure de financement de la FCI continue de bien répondre aux besoins des établissements et de leurs chercheurs. Nous étudierons avec soin les nombreuses suggestions visant à améliorer nos fonds, nos politiques et nos formulaires, et nous agirons en conséquence.
- Nous devons poursuivre nos efforts pour réduire le fardeau associé à la préparation et à l’évaluation des propositions de même qu’à la gestion des contributions de la FCI, y compris la simplification et la rationalisation des exigences de préparation des propositions. Nous devons laisser le soin aux établissements demandeurs de confirmer la conformité des projets soumis à leur plan de recherche stratégique.
- Nous devrions examiner des améliorations possibles au Fonds des leaders John-R.-Evans afin de maximiser son impact à titre d’outil stratégique institutionnel pour accroître et renforcer la capacité de recherche dans l’ensemble des établissements au pays.
- Fidèle à notre tradition d’interactions et consultations continues, nous devons tous demeurer vigilants aux tendances émergentes et aux changements dans notre environnement qui présentent des occasions (ou des risques) permettant de renforcer davantage le leadership canadien en recherche et en innovation. De plus, il sera important de poursuivre les collaborations avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), et Génome Canada.

Commentaires recueillis

Ce sommaire présente un survol des messages clés consignés par la FCI au cours des derniers mois. Bien qu’elles ne figurent pas ici, d’autres suggestions et idées, en nombre encore plus important, ont été transmises à des personnes clés de la FCI pour être examinées. La FCI donnera suite à plusieurs d’entre elles; d’autres, cependant, se situent en dehors de son domaine de compétence ou des exigences de son entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lorsque ce sera possible, elles seront toutefois communiquées aux organismes de financement et aux parties prenantes de la FCI qui sont concernés.

1. EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉPARATION ET L’ÉVALUATION DES PROPOSITIONS, ET À L’ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS

Exigences relatives à la préparation des propositions

De nombreux intervenants ont affirmé que les exigences de la FCI relatives à la préparation des propositions étaient raisonnables. Mais du même souffle, ils étaient d’accord pour procéder à une simplification des exigences qui éliminerait les redondances et les doublons, tout en laissant aux demandeurs l’espace nécessaire pour traiter en profondeur tous les critères d’évaluation. Tous les intervenants s’entendaient pour dire que les exigences relatives à la préparation des propositions devaient refléter l’importance et la complexité des demandes se rapportant aux différents fonds de la FCI. Dans le cas des demandes de financement de moindre importance, ces exigences pourraient être davantage rationalisées.

La FCI devrait simplifier la procédure liée au CV et améliorer l’interface entre le CV de la FCI et le CV commun. Plus précisément, la FCI devrait réévaluer l’obligation de fournir des renseignements supplémentaires qui viennent s’ajouter à ceux contenus dans le CV commun et importés dans le module CV du Système de gestion des contributions de la FCI. On a appelé au maintien de l’option du CV de la FCI, en particulier pour les utilisateurs principaux étrangers nommés dans une proposition; ceux-ci ne devraient pas avoir à créer un profil de CV commun. Quelques-uns ont suggéré d’adopter le format du CV abrégé de deux pages, un type de document utilisé par un nombre grandissant d’organismes de financement internationaux.

Plans de recherche stratégique des établissements

Le plan de recherche stratégique demeure un outil essentiel qui aide les établissements à sélectionner les propositions à soumettre à la FCI. L’établissement doit avant tout s’assurer que toutes les propositions correspondent à ses priorités stratégiques. Tous ont été d’accord : ce critère de conformité devrait être exclu de l’évaluation au mérite; plutôt, il devrait être évalué en fonction du rendement antérieur de l’établissement et de ses engagements passés et à venir dans le domaine visé par la proposition.

On a aussi suggéré de laisser aux établissements le choix de soumettre le sommaire de cinq pages ou la version complète de leur plan de recherche stratégique.

Recueil des pratiques exemplaires, idées erronées et Système de gestion des contributions de la FCI

De nombreux établissements ont exhorté la FCI à faire connaître davantage les pratiques exemplaires dans tous ses domaines d’activité : préparation des propositions, processus de sélection interne, finalisation de la contribution, suivi et production de rapports de même que les politiques en matière de la gestion des contributions de la FCI en place dans les établissements. Fait intéressant : plusieurs idées erronées circulent relativement aux politiques

et aux lignes directrices de la FCI. Ces malentendus représentent une occasion de poursuivre le travail de la FCI auprès des établissements pour diffuser les pratiques exemplaires et dissiper ces mythes tenaces. Enfin, quelques suggestions avaient pour objet l’amélioration de l’efficacité du module Modifications du Système de gestion des contributions de la FCI.

Processus de consultation avec Calcul Canada au sujet des conditions des contributions de la FCI

De nombreuses personnes sont en faveur du maintien de l’approche de consultation avec Calcul Canada au sujet des propositions qui visent des ressources de calcul informatique de pointe. Les établissements comme les chercheurs reconnaissent la valeur des conseils obtenus grâce à ce processus de consultation. Cependant, on encourage la FCI de trouver des moyens pour accélérer et rationaliser le processus administratif suivi après l’octroi de la contribution pour choisir l’installation la plus adéquate et conclure une entente d’exploitation concernant la ressource de calcul informatique de pointe (exigence couramment appelée « condition Calcul Canada »).

2. FONDS DE LA FCI

Fonds d’innovation

En général, les établissements et les parties prenantes de la FCI sont satisfaits de la conception et de la prestation du Fonds d’innovation. La possibilité de proposer des initiatives ambitieuses, qu’elles émanent d’un établissement ou d’un regroupement mettant l’accent sur la collaboration, est reçue très favorablement par la communauté de chercheurs. Par ailleurs, les établissements considèrent que l’annonce des échéanciers des concours à venir est d’une importance cruciale pour la planification et l’élaboration des propositions.

Sur une note plus précise, les participants au dernier concours ont salué le fait que tous les établissements prenant part à une initiative (et non plus uniquement l’établissement responsable) sont reconnus de même que la possibilité d’obtenir un financement supplémentaire pour couvrir les frais de gestion liés aux projets multiétablissements. Certains se sont interrogés sur les chances de succès des projets de développement technologique dans ce concours et ont suggéré que la FCI améliore ses lignes directrices à l’intention des évaluateurs pour que les demandes de ce type soient évaluées correctement. Quant à la possibilité de ne pas respecter l’enveloppe allouée afin d’encourager les initiatives nationales ou multiétablissements, les opinions étaient partagées; nombreux sont ceux qui pensent que l’utilisation par l’établissement de sommes à même son enveloppe constitue une solide preuve de son engagement envers la proposition.

Les petits établissements reconnaissent qu’une portion considérable des propositions soumises au concours du Fonds d’Innovation vise à les doter d’une capacité de recherche. De ce fait, ces

dernières ne correspondent pas nécessairement aux objectifs du fonds. Par ailleurs, les collaborations multiétablissements sont perçues de manière très positive. Les petits établissements ont souligné l’importance de tenir compte de leur perspective dans le processus d’évaluation au mérite. La grande majorité d’entre eux ont mentionné que le Fonds des leaders John-R.-Evans représentait la meilleure option pour répondre à leurs besoins d’infrastructure de recherche, et que toute modification de ce fonds qui aurait pour effet d’accroître leur capacité de recherche serait la bienvenue.

En vue du prochain concours de 2017, il a été suggéré d’ajouter à la lettre de présentation de l’établissement une description du processus interne de sélection des propositions soumises au Fonds d’innovation. Plus précisément, cette information permettrait à la FCI de mieux estimer le nombre total et la qualité des propositions (soumises ou non) au concours. Ces données fourniraient des renseignements précieux qui appuieraient les efforts déployés vers un financement stable et prévisible de la FCI.

Fonds des leaders John-R.-Evans

Durant la consultation, les commentaires sur le Fonds des leaders John-R.-Evans ont été les plus nombreux. De nombreux établissements ont décrit leur utilisation de ce fonds pour attirer et maintenir en poste leurs meilleurs chercheurs. Ils sont également plusieurs à avoir détaillé leurs politiques et leurs processus internes. Bien que la plupart utilisent ce fonds au recrutement et au maintien en poste, de plus en plus de (petits) établissements l’utilisent exclusivement au maintien en poste, ou encore en appui au Programme des chaires de recherche du Canada, principalement parce qu’ils n’engagent plus de nouveaux professeurs-chercheurs depuis quelques années et que l’enveloppe reçue du Fonds des leaders John-R.-Evans est limitée. Certains établissements ont pour politique d’utiliser ce fonds seulement au recrutement, ou encore seulement en appui au Programme des chaires de recherche du Canada. D’après les commentaires, la FCI doit garder le Fonds des leaders John-R.-Evans aussi flexible que possible. Plusieurs suggestions visaient à en améliorer la souplesse afin qu’il devienne un outil stratégique efficace pour accroître et renforcer la capacité de recherche des établissements.

Tous les établissements ont accueilli favorablement la bonification de l’enveloppe du Fonds des leaders John-R.-Evans, découlant du financement accordé à la FCI dans le Budget fédéral de 2015. Quelques-uns ont suggéré la création, à même ce fonds, d’enveloppes distinctes consacrées au Programme des chaires de recherche du Canada, aux chaires d’excellence en recherche du Canada et au Fonds d’excellence en recherche « Apogée Canada ». D’après la FCI, l’augmentation considérable (47 pour cent) de l’enveloppe du Fonds des leaders John-R.-Evans donnera aux établissements la flexibilité nécessaire pour combler les besoins de financement de ces trois programmes. En général, les commentaires sur les changements proposés aux montants de financement minimal et maximal ont été positifs. Cependant, certains y sont allés d’une mise en garde : l’augmentation du montant minimal pourrait empêcher des investissements qui, malgré leur caractère modeste, n’en sont pas moins

stratégiques. Quelques-uns ont même évoqué la possibilité que les établissements utilisent une petite portion de l’enveloppe de ce fonds pour se procurer de petits équipements peu dispendieux sans avoir à passer par une évaluation au mérite. **Le Fonds des leaders John-R.-Evans n’est pas destiné à financer l’achat de petits équipements.**

De nombreux établissements ont proposé que les lignes directrices du fonds soient revues pour y inclure les propositions, émanant d’un ou même de plusieurs établissements, qui visent l’acquisition d’une infrastructure de recherche essentielle utilisée par un grand nombre de chercheurs. Dans beaucoup de cas, il s’agit d’une infrastructure fondamentale de développement des capacités, aussi connue sous le nom d’« équipement essentiel et robuste ». La possibilité de financer l’acquisition d’un tel équipement, ou la mise à niveau ou le remplacement d’un équipement essentiel et robuste désuet (perçu comme étant peu intéressant ou peu concurrentiel par le concours du Fonds d’innovation) est considérée par une grande partie des établissements, petits et grands, comme une amélioration essentielle du Fonds des leaders John-R.-Evans. Celle-ci a d’autant plus de valeur pour les plus petits établissements, qui ne reçoivent que peu de financement du Fonds d’innovation.

Les établissements ont aussi recommandé à la FCI de poursuivre le suivi du financement accordé par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche aux bénéficiaires du Fonds des leaders John-R.-Evans, de même que toute autre tendance émergente.

Plusieurs établissements ont souhaité que la FCI définisse clairement les notions de « recrutement » et de « maintien en poste », et qu’elle réinstalle ces cases dans le formulaire de demande afin de permettre un meilleur suivi des deux types de candidats.

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Plusieurs recommandations visaient à améliorer la flexibilité du Fonds des initiatives scientifiques majeures en ce qui concerne la formule de partage du financement 40-60. Bien que les exigences du financement de contrepartie conviennent à certaines installations de recherche nationales, une plus grande flexibilité ouvrirait la porte à un soutien mieux adapté à l’ensemble des installations de ce type, qui fonctionnent selon différents modèles de financement et d’affaires. Certains établissements ont suggéré à la FCI de créer une subvention de déplacement pour financer le séjour d’étudiants dans des installations de recherche nationales, tout en reconnaissant du même souffle que ce type de financement ne relève pas du mandat de la FCI.

Fonds collège-industrie pour l’innovation

Les collèges et les cégeps ont été ravis d’apprendre que la FCI organisera au cours des quatre ou cinq prochaines années des concours du Fonds collège-industrie pour l’innovation, leur donnant ainsi la possibilité de bien planifier et d’élargir leurs activités de recherche appliquée et

de développement. De plus, bon nombre d'établissements s'entendent pour dire qu'il faut encourager collectivement le développement de communautés de praticiens et la création de réseaux dans des domaines désignés de la recherche appliquée pour lesquels un nombre important de contributions a été accordé. Compte tenu de la croissance rapide de certains établissements et du développement accéléré de leurs activités et de leur savoir-faire en recherche appliquée, on a invité la FCI à retirer la limite d'une proposition par concours au premier volet. Fait à noter, on a suggéré à la FCI de dissocier la composante de la FCI des propositions conjointes présentées au deuxième volet du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté et d'en repousser (jusqu'à un mois) la date de soumission afin de laisser le temps aux établissements de solidifier leur proposition. Le fait de séparer ces deux composantes va à l'encontre du but visé par une proposition conjointe. Selon la FCI, le Fonds d'innovation demeure la meilleure option qui s'offre à un collègue souhaitant développer (ou développant) des projets plus ambitieux, qui peuvent prendre la forme d'initiatives multiétablissements en collaboration avec d'autres collèges ou universités.

Fonds d'exploitation des infrastructures

Pour un établissement, la nécessité d'assurer la pérennité de l'infrastructure de recherche et de disposer d'un soutien constant à l'exploitation constitue toujours un défi majeur. Nombreux sont ceux qui ont évoqué une majoration considérable de l'enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures, la plupart proposant de la doubler pour la faire passer de 30 à 60 pour cent de la contribution de la FCI, soit environ 24 pour cent du financement total accordé par la FCI au financement des infrastructures de recherche.

Une harmonisation des règles d'admissibilité du Fonds d'exploitation des infrastructures et du Fonds des initiatives scientifiques majeures serait aussi la bienvenue.

Propositions soumises au défi 1 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure (projets d'infrastructures des données de recherche)

Une certaine confusion persiste sur le mécanisme à adopter pour les demandes de création et de développement d'infrastructures de données de recherche. On s'est interrogé à savoir si ces dernières sont admissibles et doivent faire l'objet d'une demande au concours du Fonds d'innovation ou au défi 1 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure. Bien que les deux programmes acceptent les projets d'infrastructure de données de recherche, ils présentent des objectifs et des caractéristiques distincts. Par exemple, un projet soumis au défi 1 devra être d'une grande portée. En effet, les propositions soumises au défi 1 doivent notamment favoriser la formation de grands consortiums de chercheurs, une exigence qui ne fait pas partie explicitement du concours du Fonds d'innovation. De nombreuses suggestions portaient sur la façon dont la FCI pourrait aider les consortiums de recherche. En appuyant des occasions pour une meilleure planification des données de recherche, elle favoriserait l'élaboration de demandes complètes et concurrentielles.

3. ENJEUX STRATÉGIQUES

Structure de financement

La FCI s'illustre par la simplicité de sa structure de financement et l'éventail restreint de ses mécanismes. Elle a été mise en garde contre la tentation de créer toujours plus de mécanismes de financement « de niche ».

Soutien à l'exploitation des installations régionales

Deux des défis des établissements demeurent ceux d'assurer la pérennité d'installations ou de plateformes régionales répondant aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs aux besoins variés et de disposer d'un soutien constant à l'exploitation. Bien que ces installations permettent une utilisation optimale et un partage de l'infrastructure de recherche, certaines ont des besoins d'exploitation et de maintenance qu'un établissement seul ne peut combler. Au cours des dernières années, plusieurs en ont appelé à l'élargissement du Fonds des initiatives scientifiques majeures pour y inclure les installations régionales ayant des besoins d'exploitation importants, et cette idée a de nouveau émergé lors de la consultation pancanadienne de 2015. Certains établissements parviennent à gérer leurs installations régionales – avec grand succès – en se regroupant en consortiums, mais d'autres aimeraient voir la FCI offrir un soutien à l'exploitation et à la maintenance à ce type d'installation.

Installations de recherche de base

Au cours des dernières années, la création par les établissements d'installations de recherche de base, dotées d'une appellation et de politiques officielles, connaît une croissance importante. Celles-ci offrent un accès plus large à des services, à des installations et à des technologies de pointe et fonctionnent selon un modèle de partage de l'infrastructure de recherche ou de centralisation de sa gestion et de son exploitation. Ces optimisations (économies d'échelle, développement de capacités de maintenance interne et disponibilité constante de techniciens qualifiés) ont pour effet de pérenniser l'infrastructure.

Les opinions étaient partagées quant à l'importance du rôle que devrait jouer la FCI dans le soutien des coûts liés à l'exploitation des installations de recherche de base. On a cependant fortement incité la FCI à assouplir sa structure de financement (Fonds des leaders John-R.-Evans) pour faciliter l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de l'infrastructure de recherche (souvent appelée « équipement essentiel et robuste ») de ce type d'installation. Des intervenants ont aussi mentionné que la FCI devrait améliorer le Navigateur d'installations de recherche en y incluant une section sur les installations de recherche de base et les installations régionales.

Autres enjeux stratégiques

Plusieurs autres enjeux stratégiques ont été soulevés et se rapportaient, en gros, à quatre thèmes récurrents :

- La FCI doit chercher des façons de collaborer encore plus étroitement avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche et Genome Canada de même que les autres parties prenantes du milieu de la recherche. En particulier, l’utilisation d’un volume croissant de données dans la recherche démontre la nécessité d’un plan commun qui ne pourra être élaboré adéquatement que si tous les organismes de financement travaillent de concert.
- La FCI doit augmenter le rayonnement du Canada sur la scène internationale. Certains ont suggéré la mise sur pied d’un « fonds international », alors que d’autres ont évoqué des mécanismes pour faciliter la participation et la mise en valeur du leadership des Canadiens dans les initiatives de recherche internationales, qui reposent souvent sur des infrastructures de grande envergure.
- La FCI doit se pencher sur l’intérêt renouvelé et le besoin grandissant d’entreprendre des exercices de planification de la recherche et des infrastructures de recherche qui dépassent le cadre de l’établissement. Plusieurs secteurs de la recherche (études de l’Arctique, études du monde marin, génomique et sciences humaines numériques, entre autres) souhaitent développer des plans à long terme, dont ils reconnaissent la valeur et la nécessité, et affirment que le moment est propice. De plus en plus, on souhaite que le Canada se dote d’un cadre et d’une feuille de route sur les grands projets scientifiques (Big Science), une idée qui recueille un nombre grandissant d’appuis. Dans ce contexte, de tels plans à long terme constituent une première étape cruciale. De plus, il s’agit d’une très bonne occasion de collaboration entre la FCI et les autres organismes fédéraux de financement de la recherche.
- En ce qui concerne les infrastructures de recherche à courte durée de vie (comme les ressources de calcul informatique de pointe), la FCI doit examiner attentivement le concept d’infrastructure-service, grâce auquel l’achat d’un service peut devenir plus avantageux que l’acquisition d’une infrastructure.

Plan d’action

La FCI a examiné attentivement les commentaires, les suggestions et les idées recueillis au cours de la consultation. Le lancement des concours du Fonds collège-industrie pour l’innovation (2016) et du Fonds d’innovation 2017 a été planifié en conséquence. Tout d’abord, la FCI est heureuse d’annoncer que certaines suggestions concernant les exigences relatives à la préparation des propositions et à l’examen de ces deux concours ont déjà été mises en place. Plusieurs autres suggestions et idées nécessitent un examen approfondi et une planification minutieuse avant d’être appliquées. Ensuite, plusieurs idées intéressantes

concernaient les orientations de la FCI, et elles constitueront une contribution extrêmement précieuse à la définition de notre stratégie de sensibilisation dans les années à venir. Enfin, d'autres suggestions se rapportaient à des aspects externes au mandat de la FCI ou aux modalités de son entente de financement avec le gouvernement du Canada. Cependant, malgré le fait qu'elle ne puisse y répondre directement, la FCI aura l'occasion de les transmettre à certaines de ses parties prenantes, en particulier les organismes fédéraux de financement de la recherche et le gouvernement fédéral.

Dans les plus brefs délais, la FCI :

- rationalisera, lorsque cela sera nécessaire, les exigences relatives à la préparation des propositions. Par exemple, la réorganisation des aspects à traiter dans la proposition au concours du Fonds collège-industrie pour l'innovation entraînera une réduction considérable de sa longueur. Les exigences relatives aux propositions du Concours 2017 du Fonds d'innovation seront aussi revues en ce sens, en fonction de leur taille et de leur complexité;
- éliminera l'exigence de présenter un plan de recherche stratégique dans le cadre du processus d'évaluation au mérite. La FCI exigera plutôt que les établissements confirment, au moment de soumettre la demande, que la proposition s'inscrit dans leur plan. Elle demandera également aux évaluateurs d'examiner le rendement antérieur et les engagements des établissements et de déterminer si ces éléments reflètent leurs priorités;
- acceptera pour le concours du Fonds d'innovation la soumission d'un sommaire de cinq pages ou de la version complète du plan de recherche stratégique, selon la préférence des établissements;
- examinera les possibilités de rationalisation des exigences relatives au CV et mettra en œuvre la meilleure option pour le Concours 2017 du Fonds d'innovation. L'utilisation du CV abrégé, cependant, est exclue à court terme en raison des modifications à grande échelle qu'elle entraînerait;
- rationalisera le processus administratif pour permettre au demandeur de répondre rapidement à la « condition Calcul Canada » liée à la contribution;
- maintiendra et favorisera pour le Concours 2017 du Fonds d'innovation les propositions multiétablissements en allouant d'importantes enveloppes à l'élaboration des demandes, ce qui facilitera la participation des établissements à de tels projets. Par conséquent, la règle de non-respect de l'enveloppe ne s'appliquera pas aux projets nationaux. De plus, un ou plusieurs comités d'évaluation multidisciplinaire seront expressément formés pour examiner les propositions des petits établissements. La FCI s'assurera également que les lignes directrices à l'intention des évaluateurs tiennent compte de tous les types d'activités de recherche et développement, y compris le développement technologique.

Enfin, elle clarifiera l'admissibilité des projets d'infrastructures de données de recherche au concours du Fonds d'innovation;

- fera le point sur les leçons à tirer du défi 1 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure pour les projets d'infrastructures de données de recherche, ce qui comprend la réévaluation de l'échéancier du deuxième concours du défi 1 afin de donner aux demandeurs et aux consortiums de recherche le temps de bien planifier ces initiatives pancanadiennes.

Au cours de la prochaine année, la FCI :

- examinera les possibilités d'amélioration du **Fonds des leaders John-R.-Evans (enveloppe 2017-2020)** pour en faire un meilleur outil stratégique que tous les établissements, mais en particulier les plus petits établissements, utiliseront pour accroître leur capacité de recherche. Entre autres, la FCI examinera attentivement la possibilité d'accepter à ce concours les propositions visant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement d'équipements essentiels et robustes utilisés par un grand nombre de chercheurs.
- en étroite collaboration avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche, la FCI examinera les difficultés grandissantes rencontrées par les demandeurs qui veulent obtenir du financement pour l'acquisition d'équipement peu dispendieux et d'envergure restreinte. De plus, elle rationalisera les exigences relatives à la préparation des propositions et au CV, et examinera des façons d'optimiser la gestion dynamique des enveloppes allouées aux établissements. Elle continuera de surveiller avec attention les tendances liées à l'utilisation du Fonds des leaders John-R.-Evans et de faire le suivi des profils des candidats, qu'ils soient récipiendaires ou non;
- explorera des mécanismes pour favoriser la diffusion des pratiques exemplaires (et la clarification des malentendus), y compris un meilleur usage de son site Web et des méthodes proactives de diffusion. La FCI a récemment annoncé qu'à partir de 2016, des visites d'examen seront aussi effectuées dans les petits établissements;
- examinera des façons d'améliorer et de simplifier (lorsque ce sera nécessaire) le module de modifications de projet du Système de gestion des contributions de la FCI;
- évaluera la nécessité d'augmenter (d'une à deux) le nombre de propositions pouvant être soumises à un concours du Fonds collège-industrie pour l'innovation, de même que les conséquences d'une telle mesure. En collaboration avec le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté des trois organismes fédéraux de financement de la recherche et des parties prenantes comme Collèges et instituts Canada, Polytechnics Canada et l'Association pour la recherche au collégial, la FCI examinera des idées et des mécanismes pour favoriser le développement de communautés de pratique et de réseaux dans des domaines ayant reçu un nombre important de contributions;

- exigera que les établissements décrivent, dans leur lettre de présentation, les politiques internes guidant le processus de repérage, d’élaboration et de sélection des propositions à soumettre au concours du Fonds d’innovation;
- portera une attention particulière au concept d’infrastructure-service en lien avec les infrastructures à courte durée de vie comme les ressources de calcul informatique de pointe;
- examinera les possibles améliorations à apporter au Fonds d’exploitation des infrastructures, y compris une meilleure harmonisation des coûts admissibles du Fonds des initiatives scientifiques majeures;
- communiquera aux parties prenantes concernées et aux autres organismes de financement les idées et les suggestions externes au mandat de la FCI ou aux modalités de son entente de financement avec le gouvernement du Canada;
- collaborera étroitement avec les autres organismes de financement, les établissements et les parties prenantes (comme Calcul Canada, CANARIE, le Conseil du leadership sur l’infrastructure numérique et Données de recherche Canada) en ce qui trait aux nouvelles possibilités et aux défis émergents de la recherche à grand volume de données et nécessitant une forte puissance de calcul, de la planification des données de recherche et d’autres éléments de la future stratégie canadienne sur l’infrastructure de recherche numérique.

Au cours des deux prochaines années, la FCI :

- travaillera avec les principales parties prenantes à l’obtention d’un financement stable et prévisible de la FCI, ce qui permettra aux établissements de bien planifier et élaborer leurs initiatives, et à leurs partenaires de financement de mieux organiser et harmoniser leur capacité à soutenir des projets financés par la FCI;
- travaillera avec les principales parties prenantes à élaborer : une feuille de route sur les grands projets scientifiques (Big Science) au Canada qui mènera à une meilleure compréhension de ce type de recherche, au pays comme ailleurs; un cadre des priorités de financement des grands projets scientifiques et de prise de décisions rigoureuses et fondées sur des données probantes quant à l’octroi de financement à de tels projets; un processus de surveillance pour assurer la qualité des grands projets scientifiques sur les plans de la gouvernance, de la gestion et de l’exploitation. Cette composante du plan d’action comprendra l’examen de moyens par lesquels la FCI peut faciliter la participation et le leadership du Canada dans les projets internationaux de grande envergure;
- examinera avec les principales parties prenantes et les autres organismes de financement de la recherche les avantages, les besoins et la valeur liés à une planification de la recherche et des infrastructures de recherche qui va bien au-delà du

plan stratégique d'un établissement. Plus précisément, plusieurs communautés de chercheurs du Canada ont indiqué qu'elles étaient en mesure d'élaborer leur propre plan à long terme, comme le font avec succès les physiciens et les astronomes depuis plus de 20 ans. Ce type d'exercice de planification serait aussi un élément central du développement d'une feuille de route sur les grands projets scientifiques (Big Science) au Canada;

- examinera les améliorations à apporter au Fonds des initiatives scientifiques majeures afin d'offrir la souplesse nécessaire au soutien optimal des installations de recherche nationales. Entre autres, la FCI, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres organismes de financement de la recherche, tentera d'identifier le mécanisme le plus approprié pour soutenir les installations et les plateformes régionales qui, à l'heure actuelle, ne sont pas admissibles à ce fonds;
- examinera les avantages et la faisabilité d'une augmentation du soutien accordé en vertu du Fonds d'exploitation des infrastructures, qui correspond actuellement à 30 pour cent des coûts d'infrastructure d'un projet;
- continuera de surveiller l'émergence des installations de recherche de base et d'étudier leur modèle d'affaires et d'exploitation, et travaillera avec les parties prenantes concernées et les autres organismes de financement de la recherche pour faire connaître les pratiques exemplaires observées et identifier des mécanismes possibles pour soutenir ce type d'installation.

ANNEXE 1: LISTE COMPLÈTE DES RENCONTRES AVEC LES ÉTABLISSEMENTS, LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES

Soumissions écrites

- Acadia University
- Bishop's University
- Government of Alberta Economic Development and Trade, Research Capacity Planning, Innovation System Engagement
- Association pour la recherche au collégial (ARC)
- Canadian Association of Physicists
- Canadian Association of Research Libraries
- Canadian Research Knowledge Network
- Cape Breton University
- Carleton University
- Cégep de Victoriaville
- Collège Shawinigan
- Compute Canada
- Concordia University
- Council Committee for Research, Scholarly and Artistic Work, University of Saskatchewan
- Dalhousie University
- Faculty of Medicine, Memorial University of Newfoundland
- Gouvernement du Québec (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation)
- HealthCareCAN
- Lawson Health Research Institute
- McGill University
- McMaster University
- Memorial University
- Mount Allison University
- Nipissing University
- OCAD University
- Polytechnics Canada
- Queen's University
- The Hospital for Sick Children (SickKids)
- SickKids Research Institute
- St. Francis Xavier University
- University of British Columbia
- University Health Network
- University of Northern British Columbia
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- University of Alberta
- University of Calgary
- University of Guelph
- University of Manitoba
- University of Ottawa
- University of Saskatchewan
- University of Toronto
- University of Victoria
- University of Waterloo
- UOIT (University of Ontario Institute of Technology)
- UQAM (Université du Québec à Montréal)
- York University

Rencontres/tables rondes/téléconférences

Agences des gouvernements provinciaux:

- Government of Alberta (Alberta Economic Development and Trade)
- Government of British Columbia (BCKDF)
- Government of Newfoundland (Research Development Corporation)
- Government of Nova Scotia
- Government of Ontario (Ministry of Research and Innovation)
- Innovation Saskatchewan
- Nova Scotia Research and Innovation Trust (Nova Scotia Research and Innovation Trust)
- Province de Québec (Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportations (MEIE), Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR))
- New Brunswick Jobs/ Council on Research and Innovation
- New Brunswick Health Research Foundation
- New Brunswick Innovation Fund
- Research Manitoba

Établissements, associations et organismes:

- ADARUQ (Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec)
- Association of Atlantic Universities (Cape Breton University, Acadia University, St. Francis Xavier University, Dalhousie University, Mount Saint Vincent University, Saint Mary's University, Université Ste-Anne)
- Brock University
- CARA (Canadian Association of Research Administrators) East Regional Meeting
- CARA Ontario Regional meeting
- CARA National Executive
- CARA West Regional Meeting (including the Small Institutions special interest group)
- Council of Chairs of Canadian Earth Science Departments (Lakehead University, McMaster University, University of British Columbia, Mount Royal University, University of Saskatchewan, Carleton University, University of Regina, Université Laval, University of Victoria, University of Manitoba, University of Windsor, Memorial University of Newfoundland, University of British Columbia-Okanagan, Saint Mary's University, McGill University, University of Toronto, Acadia University, Simon Fraser University)

2015 Pan-Canadian Consultation – Summary Report and Action Plan

- Alliance of Canadian Comprehensive Research Universities (ACCRU) - (University of Lethbridge, University of Prince Edward Island, Memorial University of Newfoundland, Athabasca University, Université de Moncton, University of Regina, Wilfred Laurier University, Cape Breton University, Université du Québec en Outaouais, University of Winnipeg, St. Francis Xavier University, Mount Saint Vincent University, Université du Québec à Trois-Rivières, Saint Mary's University, OCAD University, Mount Allison University, Trent University, Université du Québec, University of Ontario Institute of Technology (UOIT))
- St. Thomas University
- U15 VPRs (Université Laval, McMaster University, University of Alberta, University of Calgary, University of Toronto, University of Saskatchewan, Western University, University of Waterloo, University of Manitoba, University of Ottawa)
- Réseau de l'Université du Québec, doyens de la recherche (Siège social Université du Québec, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec en Outaouais, École nationale d'administration publique (ENAP), l'École de technologie supérieure (ETS), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec à Trois-Rivières, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Chicoutimi)
- Université du Québec en Outaouais

Rencontres de discussion ouverte (établissements, associations et organismes participants)

- Calgary, AB - University of Calgary, SAIT (Southern Alberta Institute of Technology), University of Alberta
- Edmonton, AB - University of Alberta, NAIT (Northern Alberta Institute of Technology), Concordia University College of Alberta, University of Alberta
- Fredericton, NB - New Brunswick Council on Research and Innovation, AceNET, New Brunswick Social Policy Research Network, University of New Brunswick, Heart and Stroke Foundation - New Brunswick, New Brunswick Regional Development Corporation, ACOA- New Brunswick (Atlantic Canada Opportunities Agency), Université de Moncton, New Brunswick Community College, New Brunswick Innovation Foundation, Springboard Atlantic, New Brunswick Health Research Foundation
- Halifax, NS – Dalhousie University, IWK Health, Saint Mary's University, Cape Breton University, Mount Allison University, Nova Scotia College of Art and Design (NSCAD), Acadia University, Nova Scotia Community College, ACOA, Science Atlantic, AceNET, Government of Nova Scotia
- London, ON - Western University, University of Windsor, McMaster University, Compute Canada

2015 Pan-Canadian Consultation – Summary Report and Action Plan

- Montreal, QC – McGill University, Compute Canada, Concordia University, Canadian Research Knowledge Network (CRKN), Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Institut de recherche cliniques de Montréal (IRCM), Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), École Polytechnique de Montréal, Université du Québec à Montréal UQAM), Calcul Canada/Quebec
- Ottawa, ON - University of Ottawa, The Ottawa Hospital, Children's Hospital of Eastern Ontario (CHEO), McMaster University – CMC, Queen's University – High Performance Computing Virtual Laboratory (HPCVL), Compute Canada, CANARIE, Federation of the Humanities and Social Sciences, INTEL, HealthCareCAN
- Quebec, QC – Université Laval, Institut national de recherche scientifique (INRS), Université du Québec-siège social
- Saskatoon, SK – University of Saskatchewan
- Regina, SK – University of Regina
- St. John's, NL – Memorial University of Newfoundland, College of the North Atlantic, Government of Newfoundland and Labrador
- Toronto, ON - University of Toronto, Ryerson University, York University, OCAD University, Seneca College, Durham College, University Health Network (UHN), Sunnybrook Hospital, The Hospital for Sick Children (SickKids), St. Michael's Hospital, Mount Sinai Hospital, Compute Canada, Ontario Institute for Cancer Research, Carleton University, Queen's University, Ministry of Research and Innovation (ON)
- Vancouver, BC – University of British Columbia, Simon Fraser University, TRIUMF, Donald College, British Columbia Institute of Technology (BCIT), Providence Health Care, Western Economic Diversification, Compute Canada
- Victoria, BC – University of Victoria, British Columbia Knowledge Development Fund (BCKDF), Royal Roads University, Compute Canada
- Waterloo, ON - University of Waterloo, University of Guelph, Perimeter Institute, Fanshawe College, McMaster University, Compute Canada
- Winnipeg, MB - University of Manitoba, University of Winnipeg, Research Manitoba



Research builds communities

La recherche au service des collectivités

450-230 Queen St.
Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.6496
Fax 613.943.0227

450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Tél 613.947.6496
Télé 613.943.0227